

ÉCODEF

CONJONCTURE

230
septembre 2023

LE BULLETIN DE L'OBSERVATOIRE
ÉCONOMIQUE DE LA DÉFENSE

L'INDICE DE TRAITEMENT BRUT – GRILLE INDICIAIRE DES MILITAIRES ÉVOLUE DE 0,8 % AU 2E TRIMESTRE 2023

Indice de traitement brut - grille indiciaire des militaires (ITB-GI-M)

Par rapport au premier trimestre 2023, l'ITB-GI-M augmente davantage au deuxième trimestre 2023, de 0,8 %. Suivant la revalorisation du SMIC, le traitement minimal pour l'ensemble de la fonction publique est relevé au 1er mai 2023 au traitement afférent à l'indice nouveau majoré (INM) de 361, contre 353 auparavant. Sont concernés les premiers échelons des grades d'aspirant, de sergent-chef ou maître, de sergent ou second-maître et de caporal-chef ou quartier-maître de 1re classe, ainsi que tous les soldats, caporaux et quartiers-maîtres. Ainsi, les augmentations trimestrielles de l'ITB-GI-M sont de 1,2 % pour les militaires du rang et de 0,5 % pour les sous-officiers alors que l'ITB-GI-M est stable pour les officiers.

Entre le deuxième trimestre 2022 et le deuxième trimestre 2023 l'ITB-GI-M augmente de 4,9 %. Cette hausse provient majoritairement de l'augmentation de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2022.

A titre de comparaison, au deuxième trimestre 2023, l'indice de traitement brut – grille indiciaire des agents civils de la fonction publique progresse légèrement de 0,1 % par rapport au premier trimestre 2023 et de 3,6 % entre le deuxième trimestre 2022 et le deuxième trimestre 2023. Comme la proportion des agents de catégorie B et C est plus élevée dans les armées que dans la fonction publique en général, l'ITB-GI-M augmente plus que l'ITB-GI de la fonction publique de l'État.

Au cours des quatre derniers trimestres, l'indice des prix à la consommation (y compris et hors tabac) a augmenté à un rythme soutenu. Sa hausse du deuxième trimestre est plus élevée qu'au trimestre précédent et l'inflation en glissement annuel reste au-dessus de 5 %. Le pouvoir d'achat du revenu brut ajusté par unité de consommation remonte très légèrement après un trimestre de baisse. (Figure 1).

Figure 1 : Évolutions de l'ITB-GI-M par catégorie hiérarchique

% d'évolution en glissement trimestriel et annuel

	Variation trimestrielle						Glissement annuel*
	2022				2023		2023
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T2
Ensemble	0,7	0,8	3,9	0,0	0,1	0,8	4,9
Officiers	0,1	0,0	3,5	0,0	0,0	0,0	3,5
Sous-officiers	0,0	0,4	3,7	0,0	0,1	0,5	4,3
Militaires du rang	1,5	1,6	4,3	0,0	0,2	1,2	5,8
ITB-GI Fonction Publique (civils)	0,2	0,1	3,5	0,0	0,0	0,1	3,6
Point d'indice de la fonction publique	0,0	0,0	3,5	0,0	0,0	0,0	3,5
Indice des prix à la consommation (hors tabac)**	1,5	2,4	1,1	1,0	1,4	1,5	5,1
Indice des prix à la consommation (yc tabac)**	1,5	2,3	1,1	1,0	1,4	1,6	5,2
Pouvoir d'achat***	-1,2	-0,8	0,5	1,2	-0,5	0,1	1,4

*% d'évolution entre le trimestre de l'année n et le trimestre de l'année n-1

** Moyenne géométrique des indices mensuels des prix à la consommation du trimestre concerné.

*** Pouvoir d'achat du Revenu Disponible Brut ajusté par Unité de Consommation, données CVS-CJO.

Champs : IPC : ensemble des ménages, France. ITB-GI-M : Militaires des armées de l'air, terre et mer (hors élèves, volontaires, contrôleurs des armées, ingénieurs, musiciens,

MITHA, certains emplois fonctionnels d'administration centrale, fonctionnaires et magistrats détachés).

Sources : DRH-MD (Grilles indiciaires), Insee, Sdessi (DGAFP), RAE - OED.

Grilles indiciaires utilisées

Les grilles des militaires considérées dans cet ITB-GI concernent 18 grades, subdivisés en échelles et échelons pour déterminer les indices. Les grades, échelles ou échelons pour lesquels des modifications de grille (suppressions, fusions, créations, reclassements...) sont intervenues durant le trimestre, sont signalés en gris foncé dans le tableau (Figure 2). Aucun changement n'est intervenu au deuxième trimestre 2023.

Figure 2 : Grades, échelles ou échelons impactés par des changements de grille au cours du T2 2023

Corps / Grade	Échelle	Échelons avant	Échelons après
Officiers			
Général de division ou vice-amiral		1	1
Général de brigade ou contre-amiral		1	1
Colonel ou capitaine de vaisseau		1 à 4 + 1 spécial	1 à 4 + 1 spécial
Lieutenant-colonel ou capitaine de frégate		1 à 5 + 2 exceptionnels	1 à 5 + 2 exceptionnels
Commandant ou capitaine de corvette classe fonctionnelle		1 à 4	1 à 4
Commandant ou capitaine de corvette		1 à 5 + 2 exceptionnels	1 à 5 + 2 exceptionnels
Capitaine ou lieutenant de vaisseau		1 à 5 + 1 exceptionnel	1 à 5 + 1 exceptionnel
Lieutenant ou enseigne de vaisseau de 1re classe		1 à 4 + 1 provisoire	1 à 4 + 1 provisoire
Sous-lieutenant ou enseigne de vaisseau de 2e classe		1	1
Aspirant	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 5	1 à 5
	02	1 à 2	1 à 2
Sous-officiers			
Major	04	1 à 6 + 1 exceptionnel	1 à 6 + 1 exceptionnel
Adjudant-chef ou maître principal	04	1 à 9	1 à 9
Adjudant ou premier maître	04	1 à 9	1 à 9
	03	1 à 3	1 à 3
Sergent-chef ou maître	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 5	1 à 5
Sergent ou second maître	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 7	1 à 7
	02	1 à 2	1 à 2
Militaires du rang			
Caporal-chef ou quartier-maître de 1re classe	04	1 à 8 + 1 exceptionnel	1 à 8 + 1 exceptionnel
	03	1 à 7	1 à 7
	02	1 à 5	1 à 5
Caporal ou quartier-maître de 2e classe	02	1 à 3	1 à 3
	02	1 à 2	1 à 2
Soldat ou matelot	02	UU	UU

Source : Grilles indiciaires (DRH-MD), traitements OED.

BIBLIOGRAPHIE

- DGAFP - Département des études et des statistiques, *Indice de traitement brut - grille indiciaire (ITB-GI) du deuxième trimestre 2023*, Stats Rapides, septembre 2023.
- OED - *L'indice de traitement brut grille indiciaire des militaires évolue peu au 1er trimestre 2022* - EcoDef Conjoncture n°225, juin 2023.

Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul de l'ITB-GI :

<https://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/economie-et-statistiques/qualite-statistique/operations-stats>

PROCHAINE PUBLICATION : DÉCEMBRE 2023

L'Observatoire Économique de la Défense diffuse ÉcoDef par courriel (format pdf). Si vous êtes intéressé(e) par cette formule, veuillez adresser un courriel à : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur : Internet : www.defense.gouv.fr/ssm Intranet : www.sga.defense.gouv.fr

Observatoire Économique de la Défense

(SGA/DAF/OED) Balard parcelle Ouest
60 Boulevard du Général Martial Valin, CS 21623,
75509 Paris CEDEX 15

Directrice de la publication : Chloé MIRAUX

Rédacteur en chef : Pierre GREFFET

Auteur : François-Xavier LÉPINE

Maquettage et réalisation : SGA/Com-OED

Courriel : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

ISSN 2431-6148 : Ecodef (En ligne)